Comparatif Assurance vie / PER



	ASSURANCE VIE	PER
	ASSURANCE VIE	PEK
Cibles	Toute personne physique âgée de moins de 96 ans	Toute personne physique de 18 à moins de 70 ans
Choix des déductions fiscales	Non	+ Oui Soit en phase épargne soit en sortie de contrat
Alimentation	Libre	Versement libre sur compartiment 1 Par transfert sur compartiments 2 et 3
Transférabilité	Vers un PER	+ De PER à PER Transferts entrants depuis un Perp, Madelin, Art.83 ou Perco
Sortie anticipée en phase épargne	+ Capitaux disponibles tout au long de la vie du contrat.	Accidents de la vie + Acquisition de la résidence principale (compartiments 1 et 2 uniquement)
Fiscalité en cas de décès en phase épargne	Fiscalité décès tout au long de la vie du contrat Avant 70 ans : abattement de 152 500 € / bénéfi-	Avant 70 ans : abattement de 152 500 € /
	ciaire sur les capitaux décès issus des primes versées avant 70 ans, puis imposition spécifique.	bénéficiaire sur les capitaux décès, puis imposition spécifique. Après 70 ans :
	+ Après 70 ans : abattement de 30 500 € sur les primes versées après 70 ans, à partager entre les bénéficiaires puis règles de la dévolution successorale.	abattement de 30 500 € sur les capitaux décès pour tous les bénéficiaires puis règles de la dévolution successorale.
Date de sortie	Au choix de l'adhérent	Au plus tôt : soit à la date de liquidation de la retraite, soit à l'âge minimum du départ en retraite
Sortie à la liquidation du contrat	En capital	+ En rente et / ou en capital
Frais de transfert entrant	Néant	+ 1% max pour les contrats de moins de 5 ans, 0 au-delà.